

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

Étaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, M. GUERZOU Abderhamane (arrivé à 20h25), Mme HERLEM Marlène, M. MOREAU Patrick, M. REBEYROLLE Pascal, M. FOIREST Pierre, M. ANTY Olivier, Mme GALLIMARD Anne-Marie, M. GARBE Alain, Mme HUBERT Elisabeth, M. LEBON Bernard, Mme CHABOT Elisabeth, M. MORTEO Jean-Jules, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin, Mme ATTIA Monia, M. LOSTUZZO Jean-Luc, Mme GALOPIN Marie, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, Mme TRABON Indi, M. LABBAS Mohamed, Mme LANNOYE Delphine, M. LACASSAGNE Sylvain, M. PREMEL Patrick

Pouvoirs :

Mme MORTAGNE Isabelle donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel
M. CARTEADO Stéphane donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. MORTEO Jean-Jules
Mme VASSEUR Corinne donne pouvoir M. BOUCHEZ Joël
M. BARROCA Joaquim donne pouvoir à Mme GALOPIN Marie

Absents :

Mme NEZAR Houria
Mme HAZEBROUCK Nicole
Mme BEAUMELOU Marie
Mme BOUCHENE Nadia
M. LOMBARD Sébastien
Mme RINALDELLI Michelle

Formant la majorité des membres en exercice

M. Alain GARBE a été élu secrétaire de séance

- Date de convocation : 04/03/2024
- Date d'affichage : 04/03/2024
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 26
- Nombre de pouvoirs : 5
- Nombre d'absents : 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2024-003 : Election du représentant de la commune de Ronquerolles au Bureau Communautaire

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L. 5211-10, L. 5211-6 et L. 5211-41-3,



Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 35,

Vu l'arrêté préfectoral n° A19-308 du 15 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise à compter du renouvellement général des conseillers municipaux en mars 2020,

Vu la délibération n° 2020-033, en date du 17 juillet 2020, portant sur la détermination du nombre de membres au Bureau Communautaire,

Vu la délibération n° 2020-034, en date du 17 juillet 2020, portant sur l'élection des membres du Bureau Communautaire,

Vu la délibération n° 2022-043, en date du 22 novembre 2022, portant élection des représentants des communes Persan et de Mours au Bureau Communautaire,

Vu la délibération n° 2023-031, en date du 19 juin 2023, portant élection d'un représentant de la commune de Bernes-sur-Oise au Bureau Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-280 en date du 14 décembre 2023, portant convocation des électeurs pour l'élection municipale partielle complémentaire sur la commune de Ronquerolles, les 28 janvier 2024 et 4 février 2024, au motif qu'il résulte du décès de Monsieur Antonio LOPES élu du Conseil Municipal et de la démission de Monsieur Jean-Marie DUHAMEL, de son mandat de Maire de la commune,

Vu les résultats au scrutin de l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de Ronquerolles en date du 4 février 2024,

Vu la délibération de la commune de Ronquerolles n° 20240201 en date du 9 février 2024, portant élection du Maire de la commune,

Vu la délibération de la commune de Ronquerolles n° 20240202 en date du 9 février 2024, portant détermination du nombre d'adjoint et élection des adjoints au Maire,

Vu l'élection de Monsieur COACHE Jean-Jacques en qualité de Premier Adjoint de la commune de Ronquerolles, lui conférant le rang de Conseiller Communautaire suppléant,

Vu la délibération n° 2024-001 en date du 11 mars 2024 portant acte des nouveaux membres du Conseil Communautaire,

Vu la délibération n° 2024-002 en date du 11 mars 2024 portant élection du 7^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise,

Considérant que le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise est composé de la Présidente, des huit Vice-Présidents(es) et de 9 conseillers communautaires,

Considérant qu'un poste au Bureau Communautaire est vacant, suite à l'élection municipale partielle complémentaire sur la commune de Ronquerolles en date du 4 février 2024, au motif qu'il résulte du décès de Monsieur Antonio LOPES élu du Conseil Municipal et de la démission de Monsieur Jean-Marie DUHAMEL, de son mandat de Maire de la commune,

Considérant que la désignation du membre manquant doit se faire par une élection poste par poste, et ce, même si, s'agissant des autres membres du Bureau, l'ordre d'élection desdits membres n'a pas de conséquence, l'ordre du tableau n'étant applicable que pour les seuls Vice-Président(e)s,

Considérant qu'il est nécessaire, pour le fonctionnement de cette instance, que chaque commune soit représentée par deux membres,

Considérant qu'il a été décidé par délibération n° 2020-033 d'installer un membre par commune en qualité de membre de Bureau afin de maintenir la représentativité de chaque commune en cas d'absence du Vice-Président, obligatoirement conseiller communautaire ou suppléant pour les communes ne bénéficiant que d'un seul candidat,

Considérant la candidature de Monsieur Jean-Jacques COACHE, conseiller communautaire suppléant, représentant de la commune de Ronquerolles,

Considérant que le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Après le bon déroulé des opérations de vote, il est comptabilisé :

Nombre de bulletins dans l'urne : 31 (trente et un)

Majorité absolue : 16

A obtenu :

Nom	Représentant la commune de	Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou erronée	Nombre de suffrages obtenus	
			En chiffres	En toutes lettres
Jean-Jacques COACHE	Ronquerolles	0	31	Trente et un

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

Après avoir délibéré,

DECIDE

PROCLAME en tant que nouveau membre du Bureau Communautaire :

Nom	Représentant la commune de
Jean-Jacques COACHE	Ronquerolles

INSTALLE ledit Conseiller Communautaire élu en qualité de membres du Bureau Communautaire

RAPPELLE la liste des membres du Bureau Communautaire au 11 mars 2024 :

BEAUMONT-SUR-OISE	
Jean-Michel APARICIO	Pascal REBEYROLLE
BERNES-SUR-OISE	
Olivier ANTY	Anne-Marie GALLIAMRD
BRUYERES-SUR-OISE	
Alain GARBE	Bernard LEBON
CHAMPAGNE-SUR-OISE	
Stéphane CARTEADO	Jean-Jules MORTEO
MOURS	
Joël BOUCHEZ	Josette LEHOUGAIS
NOINTEL	
Martine LEGRAND	Christophe VAN ROEKEGHEM
NOISY-SUR-OISE	
Catherine BORGNE	Frédéric FALLOT
PERSAN	
Valentin RATIEUVILLE	Abdel Rani BOUCHOUICHA
RONQUEROLLES	
Patrick PREMEL	Jean-Jacques COACHE

AUTORISE Madame Catherine Borgne, Présidente, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adoptée par :

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Catherine BORGNE
Présidente



Alain GARBE
Secrétaire de séance

Rendu exécutoire le : 15/03/2024

Affiché le : 15/03/2024

Publié le : 15/03/2024

Signé - par délégation
Le Directeur Général des Services
Laurent ASTRUC

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).